

**Petit guide
à destination
des élus communaux**

Avant-propos

Les mandataires communaux cherchent en permanence à être « en phase » avec les préoccupations des citoyens. Ils sont les personnalités politiques les plus proches de leurs électeurs. Les élus locaux sont donc en première ligne pour faire évoluer une opinion publique trop souvent négative envers le monde politique.

Soutenir le volontariat dans votre commune est un moyen idéal pour vous connecter à la population et intégrer une démarche participative dans votre politique locale.

La Plateforme francophone du Volontariat a pour mission, entre autres, de vous accompagner dans cette démarche. Ce guide est un des outils pour y parvenir.

Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à mettre en place un volontariat de qualité, au service de la population toute entière.

Et si vous faisiez connaissance avec les volontaires de votre commune ?



Karin Toussaint,
Présidente de la Plateforme
francophone du Volontariat



Table des matières

1. Avant-propos	2
2. Table des matières	3
3. Pourquoi m'engager pour une commune volontaire ?	4
4 bonnes raisons de soutenir le volontariat	4
Test : « Etes-vous l' élu de notre cœur ? »	6
4. Le volontariat en Belgique	8
Les chiffres	8
La loi de 2005	8
Testez vos connaissances sur la loi !	9
Réponses au test	10
Le volontariat en 10 secteurs et quelques exemples	12
5. Le volontariat incite à la participation	14
6. Les citoyens, prêts à participer !	15
7. Participer, mais comment ?	16
8. Et maintenant ?	
Votre plan d'action pour une commune volontaire	18
Étape 1 : ENGAGEZ-VOUS pour le volontariat	18
Étape 2 : ANALYSEZ l'existant	19
Étape 3 : FORMULEZ des objectifs	19
Étape 4 : METTEZ EN PLACE votre politique	19
Étape 5 : COMMUNIQUEZ de manière accessible pour tous	19
Des principes pour vous guider	20
9. Ils l'ont fait ! Des idées concrètes pour une commune volontaire	21
Conseils de participation – Charleroi	21
Plateforme numérique – Aubange	23
Budget participatif – Chimay	24
10. Convaincu ? Nous pouvons vous aider !	26



3. Pourquoi m'engager pour une commune volontaire ?

Vous êtes confortablement installé dans votre siège de mandataire, ce guide entre les mains, et vous vous demandez : **« Pourquoi faire du volontariat une des priorités de mon mandat » ?**

La réponse est simple : **le volontariat améliore la vie communale dans toutes ses facettes.**

4 bonnes raisons de soutenir le volontariat

1 - Le volontariat est une école de la démocratie

Les citoyens engagés développent une meilleure compréhension de l'action politique. Soutenir les volontaires de votre commune permet donc de rapprocher votre action de la vie quotidienne de vos concitoyens.

2 - Le volontariat est un innovateur social

Certains problèmes sociétaux restent sans réponse. Les citoyens se constituent en associations pour y palier. Ils proposent ainsi des solutions inédites que vous pouvez soutenir lors de votre mandat.

3 - Le volontariat est un phénomène rassembleur

Les projets de volontariat permettent de rassembler élus locaux et habitants d'une commune autour d'un projet commun, sans distinction de statut, fonction, etc. Par ailleurs, les processus participatifs facilitent la compréhension entre les pouvoirs publics et les citoyens, ce qui améliore leur relation.

4 - Le volontariat est un facteur de mieux-être

L'épanouissement des individus n'est pas uniquement lié à la croissance économique. Face aux sentiments grandissants de solitude, d'inquiétude et d'anxiété, l'engagement volontaire fait renaître la proximité et permet d'accroître la confiance des citoyens en eux-mêmes, entre eux et envers les institutions qui les gouvernent.



PLUS
ANS

Vous le savez certainement, de nombreux citoyens sont déjà impliqués dans des activités bénévoles, et d'autres ne demandent qu'un petit coup de pouce pour s'y mettre.

Qu'attendent-ils de votre part ? Au printemps 2018, la PFV a réalisé une étude sur la participation des citoyens à la vie de leur commune, en partenariat avec Dedicated. L'enquête a été réalisée sur un panel de plus de 1000 habitants, en Fédération Wallonie-Bruxelles (marge d'erreur < 3,5%). Voici un aperçu de leurs réponses.

Besoins des citoyens

Faciliter la présence de la police locale pour sécuriser un évènement

7% Sans opinion
13% Pas nécessaire / Pas indispensable
80% Nécessaire / Indispensable

Mettre à disposition les services d'urgence pour les premiers secours en cas de problème

8%
13%
79%

Promouvoir gratuitement des initiatives à travers les canaux de communication de la commune

9%
17%
74%

Mettre à disposition gratuitement des locaux

8%
20%
72%

Réserver un / des espace(s) public(s) à la demande

9%
20%
71%

Apporter un soutien financier

10%
24%
66%

Test :

« Etes-vous l'élu de notre cœur ? »

Cochez les cases, puis consultez les réponses pour savoir quel amour vous portez au volontariat dans votre commune :

1. Je connais la législation sur le volontariat
2. J'ai intégré le volontariat dans les derniers accords de majorité
3. Je dégage une ligne budgétaire pour le volontariat
4. Il y a une personne de référence pour le volontariat sur le territoire de ma commune
5. Le tissu associatif local est soutenu de manière durable et équitable
6. Je veille à l'accessibilité de tous au volontariat
7. Un audit a été réalisé pour identifier les besoins des volontaires
8. J'ai formulé des objectifs concrets et mesurables pour le développement du volontariat
9. Des conseils consultatifs sont actifs dans ma commune
10. Je suis ouvert aux idées qui me permettent de soutenir le volontariat

TOTAL : /10





Vous avez obtenu entre 0 et 3 points Le volontariat a le cœur brisé...



Aïe... peut mieux faire !

Votre commune a-t-elle pris conscience de ce que l'engagement bénévole peut lui apporter ? Essayez de prendre un peu de recul : qu'avez-vous accompli pour soutenir les volontaires ? Information, accessibilité, lieu d'échanges... De nombreuses actions peuvent être mises en place pour les soutenir.

Vous avez obtenu entre 4 et 6 points Vous avez le béguin pour le volontariat... le début d'une belle histoire ?



Pas mal du tout, vous êtes sur la bonne voie !

Le volontariat est un thème abordé dans votre commune, mais pas encore assez soutenu. Vous pourriez agir encore plus. Vous manquez d'idées ? Allez à la rencontre des associations pour identifier leurs besoins, créez des espaces pour dialoguer avec les citoyens sur le thème de l'engagement...

Vous avez obtenu entre 7 et 10 points Entre le volontariat et vous, c'est le coup de foudre !



« Wouaw » ! Il fait bon être volontaire dans votre commune. Poursuivez les actions mises en place et faites grimper le baromètre de l'engagement bénévole sur votre territoire communal !



4. Le volontariat en Belgique

Vous êtes désormais convaincus de la nécessité de soutenir le volontariat dans votre commune. Avant d'aller plus loin, rappelons-nous en chiffres ce que représente l'engagement volontaire.

Les chiffres¹

- **12,5%** de la population belge âgée de plus de 15 ans déclare participer activement à des activités de volontariat. Cela représente **1,2 millions** de personnes, en Belgique.
- **4h/semaine** : c'est le temps moyen investi par ces volontaires dans leur activité, et ce quel que soit leur âge. Il y a peu de différences entre les jeunes et les seniors.
- **24,5 %** du volontariat est réalisé dans le domaine du sport, **19,9%** dans la culture et les associations socio-culturelles et **19,7%** dans le secteur social.
- Le **3 juillet 2005**, le volontariat est entré dans la législation belge.
- Chaque Province offre **200** jours d'assurance gratuite pour le volontariat par association qui en fait la demande.
- Le **5 décembre** de **chaque année**, c'est la Journée internationale des Volontaires. L'occasion de les remercier et de les fêter comme il se doit.

La loi de 2005

Le volontariat est une activité exercée

- ➔ **gratuitement**
- ➔ **librement**
- ➔ **au profit d'autrui**
- ➔ **au sein d'une organisation sans but lucratif**

Depuis la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, les individus qui s'engagent bénévolement sont titulaires de certains droits, comme celui d'être informés sur la finalité et le statut juridique de l'organisation dans laquelle ils s'engagent, sur le type d'assurance contractée en leur faveur ou encore sur le régime éventuel de défraiement.



Testez vos connaissances sur la loi !

Vrai Faux

1. Bénévole et volontaire, c'est choux vert et vert choux.
2. Lorsqu'on soutient un parent dans la maladie, on fait du volontariat.
3. Soutenir les associations locales, c'est soutenir le volontariat.
4. Je peux faire du volontariat pour ma commune, mais pas pour mon cousin qui est entrepreneur dans le bâtiment.
5. Une personne condamnée à des travaux d'intérêt général est un volontaire.
6. Le CPAS de ma commune ne peut pas organiser d'activités de volontariat.
7. Les organisations doivent contracter une assurance en responsabilité civile (RC) extracontractuelle pour leurs volontaires.
8. Un demandeur d'asile peut faire du volontariat dans ma commune.
9. Les volontaires bénéficient d'office du remboursement de leurs frais de déplacement.
10. Les personnes qui perçoivent des allocations de chômage ne peuvent pas faire du volontariat.
11. Je peux faire du volontariat pour mon employeur s'il s'agit d'une activité différente de celle de mon contrat de travail.
12. Les volontaires doivent signer un contrat avant de débiter leur activité.



Réponses au test

- 1. Vrai.** Cette question est purement francophone. Lors de la création de la loi, en 2005, il a été décidé d'utiliser un seul et même terme : le volontariat. Ce mot est plus proche des termes utilisés dans d'autres langues.
- 2. Faux.** Le volontariat est une activité faite au profit d'autrui ou de la collectivité, en dehors du cadre familial ou amical.
- 3. Vrai.** La plupart des associations locales font appel à des volontaires, parfois elles en sont même entièrement composées. En soutenant le monde associatif, c'est à l'ensemble des volontaires que vous apportez votre aide.
- 4. Vrai.** On peut exercer une activité de bénévolat uniquement pour une organisation sans but lucratif, c'est-à-dire une ASBL, une fondation ou un organisme public (comme la commune).
- 5. Faux.** Cette personne est obligée de faire des travaux d'intérêt général. Or, selon la loi, « le volontariat est une activité ayant un caractère non contraignant ».
- 6. Faux.** En tant qu'organisme sans but de lucre, le CPAS peut organiser des activités de volontariat
- 7. Vrai.** Depuis la loi sur le volontariat, les organisations structurées doivent protéger leurs volontaires en contractant une assurance en responsabilité civile (RC). D'autres assurances- assistance juridique, dommages corporels, . . . - peuvent se révéler utiles mais ne sont pas obligatoires.



NS
RATION

8. Vrai. Les demandeurs d'asile peuvent exercer un volontariat. Ils doivent simplement prévenir leur assistant social de référence (la personne du centre où ils sont hébergés ou le CPAS dont ils dépendent).

9. Faux. Les associations peuvent, si elles le souhaitent et si elles en ont les capacités financières, défrayer suivant un certain nombre de critères. Pour plus d'informations, visitez notre site : www.levolontariat.be

10. Faux. Ces personnes peuvent faire du volontariat. Elles doivent déclarer cette activité à l'ONEM, en remplissant le formulaire C45B. Après la remise de ce document et sans attendre de réponse, le volontaire peut commencer son activité de volontariat.

11. Vrai. Je ne peux pas être employé comme jardinier par une structure et, pendant mon temps libre, m'occuper des mêmes parterres de fleurs comme volontaire. Par contre, je peux m'occuper de la recherche pour un organisme et, le week-end, être animateur bénévole d'enfants pour ce même organisme.

12. Faux. Il n'y a pas d'obligation de contrat entre le volontaire et son organisation. Toutefois, l'organisation a une obligation d'information. Elle doit informer le volontaire de l'objet social de la structure, de l'assurance RC contractée pour les volontaires, du défraiement éventuel et de l'obligation de respecter le secret professionnel (si le volontariat le justifie). L'association peut choisir comment présenter ces informations : affiche, mail, convention, . . .



Le volontariat en 10 secteurs et quelques exemples



Jeunesse & seniors

Bazyl est conteur à la bibliothèque communale



Culture, loisirs et éducation permanente

Claude est musicien dans l'association folklorique de son village



Environnement, nature

Antoine initie les plus jeunes à l'observation des étoiles



Action sociale et judiciaire

Elena aide à la gestion des stocks de l'aide alimentaire



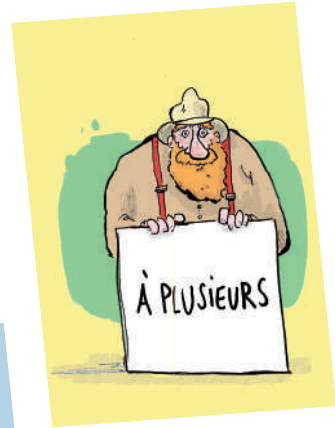
Action humanitaire et solidarité internationale

Fatima participe à des chantiers internationaux



**Religion, philosophie,
politique**

Sophie, bloggeuse militante
pour la libération
des prisonniers politiques



Enfance, famille

Pierre accueille les futurs
chiens guides avec sa famille



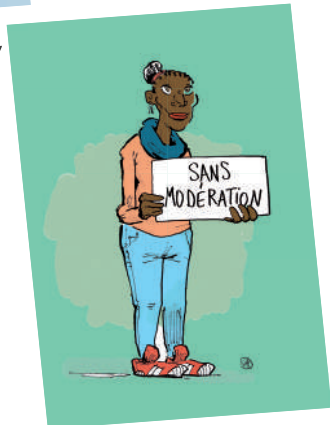
**Education, enseignement,
formation**

Marc est membre du comité
de parents de l'école
et aide à la fancy-fair



Sport

Thérèse est trésorière pour l'équipe de
basket-ball locale



Santé

Lola est secouriste bénévole
pour un festival

5. Le volontariat incite à la participation

Lors de l'enquête de la PFV, les citoyens devaient s'exprimer sur leur confiance dans les autorités communales.

Les nouvelles sont plutôt bonnes pour vous : alors que seulement **16%** des participants accordent leur confiance aux politiques en général, ils sont **45%** à se fier aux autorités communales, **44%** sont plutôt méfiants, 10% n'ont pas d'opinion.

Mettre en place une véritable politique en matière de volontariat au niveau communal va permettre d'encore améliorer ces résultats. Pourquoi ? Parce que le volontariat incite à la participation citoyenne. Il permet aux citoyens de se réappropriier l'espace public.

En privilégiant une politique de concertation et de participation, vous générerez une meilleure compréhension des instances communales, des priorités et des solutions apportées par les politiques publiques.

Par votre soutien à l'engagement volontaire, vous répondrez à un éventail plus large de préoccupations et de valeurs, ce qui accroîtra la confiance des citoyens dans votre action.

Dans l'idéal, la participation des citoyens volontaires devrait intervenir à trois niveaux, dans l'exercice de votre mandat.

NIVEAU 1

Planification des politiques et de leurs objectifs



NIVEAU 2

Mise en œuvre des projets

NIVEAU 3

Participation à l'évaluation





DERRIÈRE
UN BUREAU

6. Les citoyens, prêts à participer !

Les citoyens se sont prononcés sur le volontariat dans leur commune :

- **67%** d'entre eux trouvent normal de s'impliquer dans la vie de la commune. **Excellente nouvelle, la plupart des citoyens se sentent naturellement appelés à prendre part aux activités de leur commune !**
- **63%** considèrent qu'ils ont une véritable capacité d'influence sur la vie de leur commune.
Encore une bonne nouvelle, les citoyens ne demandent qu'à apporter leurs talents et leurs connaissances au bon fonctionnement de leur commune !
- **39%** des citoyens estiment que leur commune fait assez d'efforts pour soutenir les initiatives citoyennes.
Voilà une nouvelle un peu moins réjouissante, les citoyens sont moins de la moitié à valoriser votre soutien.

La balle est dans votre camp ! En soutenant fermement le volontariat et les volontaires, la commune peut faire d'une pierre trois coups :

- Elle permet aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie communale.
- Elle communique mieux avec ses volontaires.
- Elle satisfait mieux leurs besoins.

Notre conseil : N'oubliez pas que certains de vos citoyens s'impliquent déjà dans **les associations locales**, qui sont des partenaires de choix pour les pouvoirs publics. Ils sont dès lors des « experts du vécu ». N'hésitez pas à pousser les portes de ces organisations quand vous entamez les démarches de soutien au volontariat.

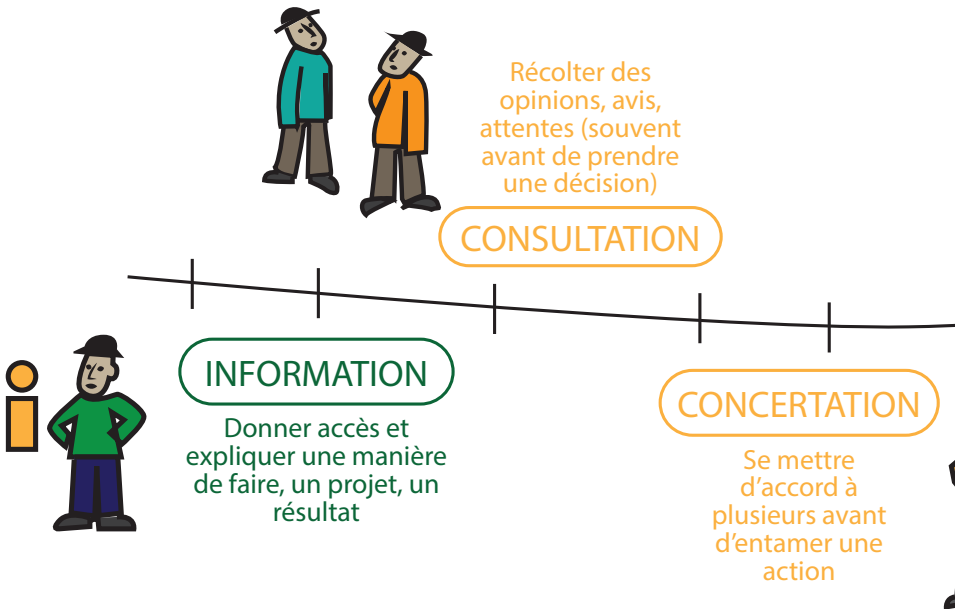


7. Participer, mais comment ?

Pour une participation citoyenne effective, il faut que vous offriez concrètement la possibilité aux volontaires et autres citoyens engagés de participer. A cet effet, plusieurs actions doivent être mises en place.

- **Déterminer le cadre de participation.** Il existe plusieurs niveaux de participation. L'échelle de participation de l'aisbl Periferia (voir ci-dessous) les illustre parfaitement. A vous, élu politique, de fixer le cadre en choisissant le degré d'implication qui vous convient. Il faudra être attentif à préciser clairement ce cadre aux participants, afin que chacun ait conscience de son rôle dans le processus et de sa marge de manœuvre.

- **Tenir compte des réalités des associations et des volontaires.** De nombreuses associations sont composées uniquement de volontaires. Or, qui dit volontaire dit engagement pendant son temps libre. Les bénévoles sont rarement disponibles



durant les heures de bureau, ils ont souvent d'autres obligations personnelles que leur volontariat. Permettre la participation des volontaires, c'est tenir compte de ces contraintes, par exemple :

- en proposant des réunions à des dates et des moments qui leur conviennent
- en évitant les rencontres trop longues ou trop fréquentes
- en leur offrant un cadre souple sans lourdeurs administratives
- en communiquant largement sur les réunions afin de réunir tous les acteurs concernés

Notre conseil : Contactez les services communaux qui collaborent déjà avec des associations ou tournez-vous vers des organisations spécialisées dans la participation. Leurs conseils vous seront sûrement précieux !

Concevoir de manière conjointe une façon d'agir, le résultat étant une idée du collectif et pas d'un acteur prédominant



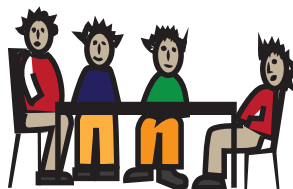
COPRODUCTION

Periferia aisbl,

Mettre en place et transmettre des démarches de participation, 2014, p. 8

COGESTION

Associer les différents acteurs ou partenaires à toutes les étapes d'un processus (conception, décision, mise en oeuvre, évaluation)



8. Et maintenant ? Votre plan d'action pour une commune volontaire

Vous souhaitez insuffler un nouvel élan à l'activité volontaire de votre commune ? Il existe de nombreuses manières de soutenir le volontariat : aider au recrutement, favoriser la mobilité des volontaires, organiser des formations à destination des volontaires, communiquer sur l'actualité du volontariat, couvrir les frais de défraiement des volontaires, valoriser les volontaires et leurs actions,...

Quelle que soit la politique que vous souhaitez mener, voici quelques étapes qui vous mèneront à la réussite du projet.

Étape 1 : **ENGAGEZ-VOUS** pour le volontariat

- **Inscrivez le volontariat dans la politique communale :** formalisez votre engagement en faveur du volontariat dans les accords de majorité, dans la déclaration de politique générale ou dans le plan stratégique transversal de la commune.
- **Impliquez tous les départements et services de la commune :** le volontariat est une matière transversale. Il est donc nécessaire que l'ensemble des services de la commune discute et collabore sur les questions de volontariat.
- **Dégagez une ligne budgétaire spécifique pour le volontariat**
- **Désignez un référent au sein du Collège** communal : cet échevin assure et évalue l'atteinte des objectifs fixés en matière de volontariat. Son rôle est aussi de conscientiser les autres élus communaux à l'importance du volontariat dans la commune.
- **Participez à la mise en réseau entre les communes :** cela favorise l'échange de bonnes pratiques, la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des compétences en la matière.





Étape 2: **ANALYSEZ l'existant**

Organisez des consultations à l'attention de tous via des sondages, des enquêtes spontanées, des panels ou conférences de citoyens, des réunions d'information, une enquête publique, . . . Vous pouvez aussi mettre en place des conseils consultatifs. Tous ces outils vous aideront à réaliser l'état des lieux du volontariat dans votre commune et à dégager les besoins des associations.

Étape 3 : **FORMULEZ des objectifs**

Formulez des objectifs mesurables et réalisables sur base de vos connaissances acquises au préalable. Organisez une concertation avec le tissu associatif pour déterminer les objectifs prioritaires à l'agenda.

Étape 4 : **METTEZ EN PLACE votre politique**

- **Soyez attentifs aux recommandations du secteur associatif**
- **Élaborez des critères d'évaluation en concertation avec le tissu associatif** : la mise en place d'une méthodologie d'évaluation efficace vous permettra d'identifier les facteurs de réussite de votre plan d'action en faveur du volontariat ou, le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'ont pas été atteints.

Étape 5 : **COMMUNIQUEZ de manière accessible pour tous**

- **Développez une publicité active** : diffusez de manière proactive les informations sur le volontariat et sa loi ainsi que sur les initiatives du tissu associatif dans votre commune.
- **Utilisez les outils de communication de la commune** : votre public est hétérogène, vos moyens de communication doivent l'être également. Exploitez tous les moyens à votre disposition : Facebook, le site web de la commune, le journal communal, les événements communaux, . . .



Des principes pour vous guider

En transversal de toutes ces actions, voici quelques principes à ne pas perdre de vue :

- **Le principe de démocratie**, base du pouvoir local. Les aspirations de proximité, de liberté d'expression et d'association, de dynamisme démocratique et de bonne gouvernance sur le plan local sont des valeurs défendues par l'ensemble des communes.
- **Le principe de complémentarité** : la relation entre pouvoirs communaux et tissu associatif doit s'inscrire dans la valorisation du partenaire pour répondre au mieux à ses besoins.
- **Le principe de transparence** : une transparence totale vis-à-vis des procédures d'agrément, de reconnaissance ou de financement. Celles-ci ne seront basées que sur des critères objectifs. La transparence des procédures implique le respect de la légalité et de l'égalité. Pour respecter la première, les pouvoirs publics ont la responsabilité de mettre en place des cadres légaux et des règlements clairs, auxquels l'ensemble du monde associatif et des volontaires sont soumis sans distinction. Pour assurer la seconde, les procédures doivent répondre à des conditions objectives d'accessibilité (sans préjugés sociaux, sectoriels, philosophiques ou politiques et atteignables tant par l'associatif organisé, que par le 'moins organisé').
- **Le principe de non-discrimination** : les communes doivent offrir à chacun des facilités et un soutien pour comprendre et assumer ses obligations en terme de volontariat. Elles doivent assurer une communication vers tous sans distinction.
- **Le principe de transversalité** : c'est l'affirmation d'une vision globale pour le volontariat. L'enjeu est de créer des passerelles entre les acteurs du volontariat, qu'ils soient des citoyens engagés, des associations ou des pouvoirs publics. Tous ces acteurs partagent un but commun : le bien-être volontaire.



9. Ils l'ont fait ! Des idées concrètes pour une commune volontaire

Vous êtes de plus en plus nombreux à mettre en place des soutiens au volontariat dans vos communes. Et ces initiatives sont aussi variées et créatives qu'il y a de communes en Belgique. Les besoins d'une population ne sont pas ceux d'une autre. Voici plusieurs exemples qui vous inspireront peut-être . . .

Conseils de participation – Charleroi

Les citoyens sont invités à se rassembler dans des conseils de participation pour élaborer des projets qui améliorent leur cadre de vie, leur environnement. Ils peuvent également donner leur avis sur des initiatives communales. Les participants sont répartis en cinq conseils, un par district (nord, sud, est, ouest et centre). Des réunions sont régulièrement organisées avec les services et les conseillers communaux.

Ce projet est soutenu par l'échevin de la Participation Citoyenne de Charleroi. Son budget était de 20 000€ en 2017, de 35 000€ en 2018. En 2018 toujours, une ASBL a été créée pour gérer les réunions, soutenir les groupes, etc. L'un des facteurs-clés de la réussite du projet est sa charte de fonctionnement (le cadre du projet), initialement mise sur pied par les services communaux et réécrite par les citoyens pour en améliorer la structure.

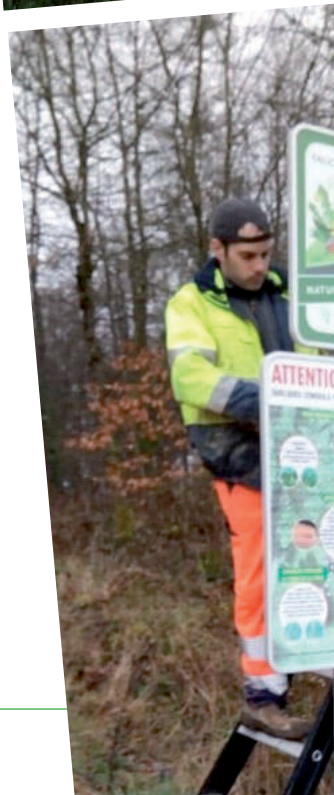
Cette initiative a de nombreux aspects positifs :

- Les citoyens participent directement à l'entièreté du processus : au niveau des projets, des rapports, de la structure elle-même.
- Les participants, tous des volontaires, peuvent amener leurs propres projets, préoccupations, besoins, etc.
- Vous, élus politiques, vous rapprochez de vos concitoyens, en participant à ces réunions. Votre travail n'en est qu'amélioré.



Nos conseils si un projet similaire vous tente :

- Choisissez avec soin les responsables d'animation de réunion, ils sont les vrais garants de la qualité des travaux, projets, etc. Il existe des acteurs externes spécialisés dans l'animation de réunion. Ils seront tout à fait à même de vous soutenir dans cette démarche.
- Réfléchissez bien à la longueur du mandat de ces conseillers volontaires. Demander un engagement trop important constitue un frein. D'un autre côté, se familiariser avec tout le fonctionnement des conseils participatifs prend du temps. Évaluez cette question avec vos concitoyens volontaires, leur avis vaut de l'or !
- Gardez à l'esprit que les critères pour participer aux conseils doivent être les plus inclusifs possible, vu l'éventail de diversité que vous pouvez rencontrer sur votre commune.
- Dès le départ, précisez bien les « règles du jeu » à tous les intervenants du projet. Ainsi, chacun saura exactement à quoi s'attendre : ce qui est attendu de tous, de quelle marge de manœuvre chacun dispose, etc.





Plateforme numérique - Aubange

La commune d'Aubange a mis en ligne une plateforme numérique où les citoyens et associations peuvent poster des idées, partager des événements, réagir aux propositions des autres et contacter l'administration communale. A ce jour (juin 2018), la plateforme a rassemblé 739 utilisateurs (sur une population d'environ 17 000 habitants), 170 idées, 2134 votes et 70 messages privés. Son budget est de 10.000€/an

Cette initiative a de nombreux aspects positifs :

- Vous recevez les idées de vos concitoyens en direct, sans filtre, ce qui donne un panorama intéressant de leurs besoins réels.
- Votre partenariat avec les associations locales s'améliore. Avec ce canal de communication supplémentaire, vous êtes plus à l'écoute les uns des autres.
- La démocratie est renforcée dans la commune.

Nos conseils si un projet similaire vous tente :

- Veillez à garantir l'accès à cette plateforme à tous vos concitoyens. La présence d'une borne internet et ou d'une boîte à suggestions dans les locaux de l'administration peut y aider.
- Afin de maintenir vos concitoyens volontaires impliqués dans la démarche, informez-les régulièrement de l'avancement de tous leurs projets. Garder un droit de regard (voire d'intervention) sur le traitement de leurs idées favorisera leur engagement, et donc la réussite des projets.
- Restez à l'écoute du secteur associatif local : il regorge d'expertises précieuses et pourra vous aider à être vraiment au service de la population.



Budget participatif – Chimay

En 2016, la ville de Chimay a pris la décision de mettre à disposition un budget participatif pour ses citoyens, regroupés en associations locales.

Des informations préalables ont été rassemblées auprès d'autres communes où une telle initiative était déjà en place : Anderlecht, Thuin et Flémalle. La ville a finalement choisi de mettre 4000€ à disposition de chaque village de la commune (soit 56 000€ au total), financés grâce à la taxe éolienne. Le projet initial a été présenté aux citoyens par une distribution de toutes-boîtes et des séances d'information.

Pour attribuer ce budget, les habitants de chaque village se réunissent et choisissent les projets par vote à bulletins secrets. Cette initiative représente 18 projets en 2016, 21 en 2017 et 24 en 2018 (tous réalisés).

La commune souligne une bonne ambiance entre les citoyens, des « mini-campagnes électorales » dans les villages où l'on proposait plusieurs projets et des discussions à l'amiable, dans un cadre respectueux.

Cette initiative a de nombreux aspects positifs :

- Vous soutenez véritablement et concrètement les projets des associations locales, ce qui garantit, à terme, l'amélioration du vivre ensemble et la qualité de vie dans votre commune.
- Vous renforcez la confiance des citoyens dans votre capacité d'action et votre désir de les soutenir au quotidien.
- La démocratie est renforcée dans la commune, par la participation de chacun à la décision et au bien-être collectif.





Nos conseils si un projet similaire vous tente :

- Pour que votre action ait un réel poids et qu'elle soit bien perçue, mesurez bien la proportion de budget communal qui sera réservée à ce projet. Une proportion trop faible risque de déformer la démarche aux yeux de vos concitoyens et des associations locales.
- Choisissez avec soin les responsables d'animation de réunion, ils sont les vrais garants de la légitimité des décisions prises dans les villages. Il existe des acteurs externes spécialisés dans l'animation de réunion. Ils seront tout à fait à même de vous soutenir dans cette démarche.
- Veillez à bien garantir l'accès à l'information et aux réunions à tous vos concitoyens. Restez à l'écoute des associations et des citoyens pour établir avec eux les meilleures manières de communiquer.



10. Convaincu ?

Nous pouvons vous aider !

Pour devenir une commune volontaire, la Plateforme francophone du Volontariat peut vous soutenir, que ce soit via des rencontres thématiques, des rendez-vous de réflexion personnalisée pour votre commune, des séances d'information sur la loi de 2005 relative au volontariat, des formations, etc.

Des questions ?

Rue Royale, 11
1000 Bruxelles
0484 99 34 39
02 512 01 12
info@levolontariat.be

Consultez également notre site web :

www.levolontariat.be

La Plateforme francophone du Volontariat

La Plateforme francophone du Volontariat (PFV) a pour objet de susciter, faciliter et encourager la pratique du volontariat telle que définie dans sa charte. C'est une structure pluraliste composée autant d'associations fédératives que de petites et moyennes associations et d'organismes publics. Elle mène ses actions en partenariat avec ses membres et ses volontaires.

Elle articule son travail autour de 4 missions :

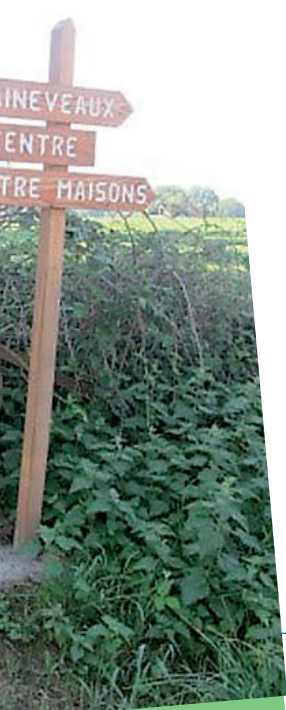
1. Défendre et promouvoir le volontariat tel que défini dans sa charte
2. Lever les obstacles à l'exercice de ce volontariat
3. Améliorer la qualité du volontariat
4. Représenter, défendre et porter les intérêts de ses membres





En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont plus de 400 000 volontaires, des femmes et des hommes de tous âges, de tous métiers, de toutes conditions sociales et de toutes origines culturelles qui, par leur bénévolat, répondent à des besoins d'importance que la société n'a pas encore satisfaits ou n'est tout simplement pas en mesure de financer.

La vision de la PFV repose sur un modèle de société où il fait bon vivre ensemble, où chacun peut, par l'action individuelle et/ou collective, aider l'autre à se réaliser. Pour une société reposant sur plus de justice sociale, d'engagement citoyen, de solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle.

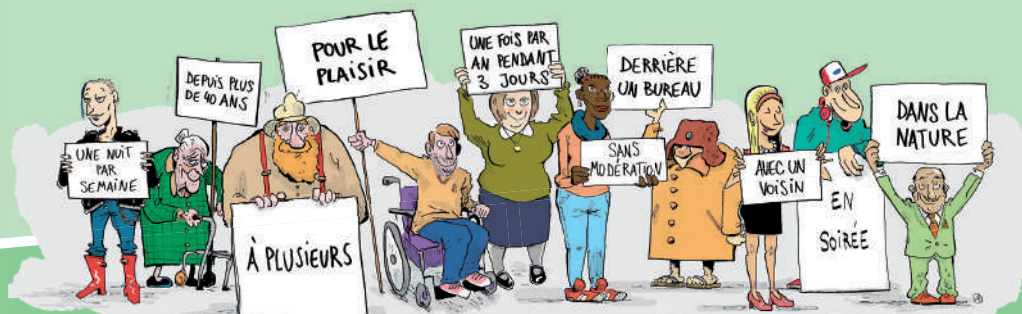


Mise en page: Orange Juice Communication

Pour vous, élu local, le volontariat reste peut-être un concept encore un peu flou. Pourtant, nombreux sont les volontaires sur le territoire de votre commune : membre de pouvoir organisateur dans une école, bénévole dans un repair café, membre d'un conseil d'administration, professeur en alphabétisation, chauffeur de taxi social, entraîneur sportif, animateur de mouvement de jeunesse, etc.

Pour comprendre et soutenir au mieux ces citoyens, la Plateforme francophone du Volontariat vous propose un carnet ludique et informatif. Au fil des pages, nous vous proposons les clefs d'une gestion saine, durable, humaine et attentive du volontariat. Elles vous ouvriront les portes d'un monde que vous côtoyez, au quotidien, dans votre commune.

ILS LE FONT...



SOUTENONS-LES!

